

# Synthèse du plan stratégique lotois "déchets 2035"



*Ensemble, construisons un avenir durable.*



# Le Lot prépare l'avenir

L'évolution des modes de consommation sur les cinquante dernières années a entraîné une explosion de la quantité de déchets générée par les ménages et les professionnels. Les impacts environnementaux et financiers sont importants et nous mettent face à nos responsabilités.

Aujourd'hui, le Lot\* est le territoire d'Occitanie où l'on jette le moins d'ordures ménagères et où l'on recycle le plus d'emballages. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs réglementaires nationaux et régionaux en matière de réduction et de valorisation de nos déchets. En parallèle, le Syded du Lot et son homologue corrézien le SYTTOM 19 ont travaillé pour renforcer leur coopération. Ce partenariat acté pour plus de 25 ans prévoit la mutualisation d'équipements à l'échelle interdépartementale : tri des emballages dans le Lot et valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles en Corrèze. Cette visibilité à long terme sur l'avenir a permis aux 6 collectivités de collecte et au Syded, en charge du traitement, de lancer une réflexion qui a abouti au plan stratégique lotois "déchets 2035".

Il ambitionne de relever les défis majeurs qui attendent le territoire : réduire la production de déchets, en augmenter la valorisation et améliorer le service public de gestion des déchets tout en maîtrisant les coûts. Pour y parvenir dans un contexte économique très difficile, il est indispensable d'agir collectivement : usagers, communes, collectivités de collecte et syndicat de traitement.

C'est pourquoi ce plan stratégique vise à impliquer toutes les parties prenantes à travers une vingtaine d'actions concrètes. Certaines sont en cours depuis plusieurs années et nécessitent d'être renforcées, d'autres correspondent à des ambitions nouvelles. Toutes visent à engager encore davantage le territoire dans une économie circulaire et à conserver le caractère pionnier du Lot en matière de gestion des déchets, reconnu jusqu'au niveau national.

*\* en cohérence avec leur bassin de vie, des communes hors du département, adhérent ou sont desservies par le Syded. Aussi, pour ne pas alourdir le rédactionnel, le terme « Lot » employé ici sous-entend un territoire plus étendu*

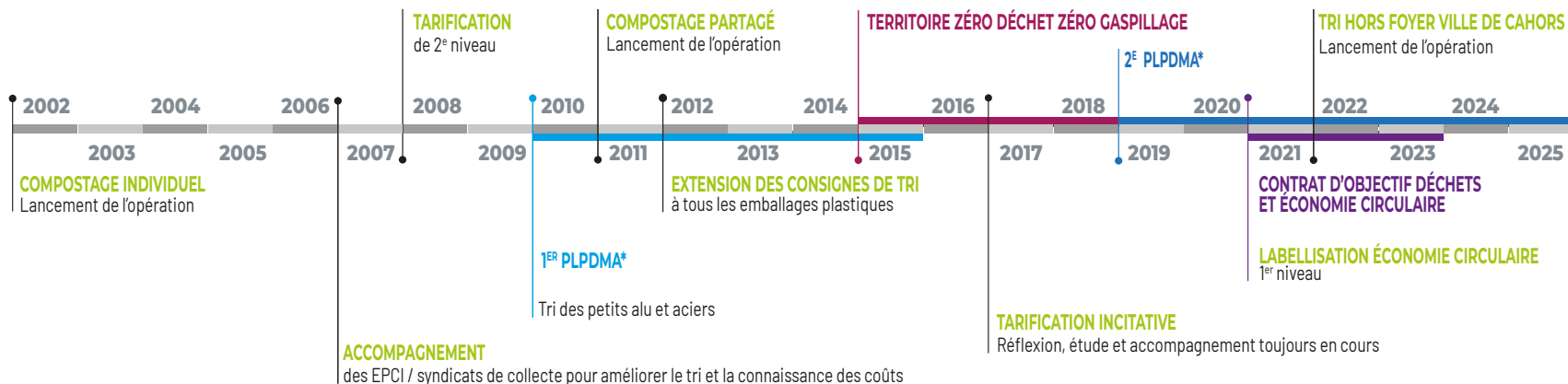
## Territoire du Syded

6 collectivités de collecte des déchets ménagers  
319 communes dont 6 communes de l'Aveyron  
208 990 habitants (DGF 2022)



# Un territoire pionnier

Dès le début des années quatre-vingt-dix, les élus lotois se sont mobilisés en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets. Les premières collectes sélectives étaient lancées et le centre de tri de Catus, 1<sup>er</sup> équipement du genre en milieu rural et 3<sup>e</sup> en France, faisait figure de site pilote au niveau national. Par la suite, le Syded s'est engagé dans plusieurs programmes d'action qui ont permis au Lot d'être un territoire avant-gardiste en matière de gestion des déchets.



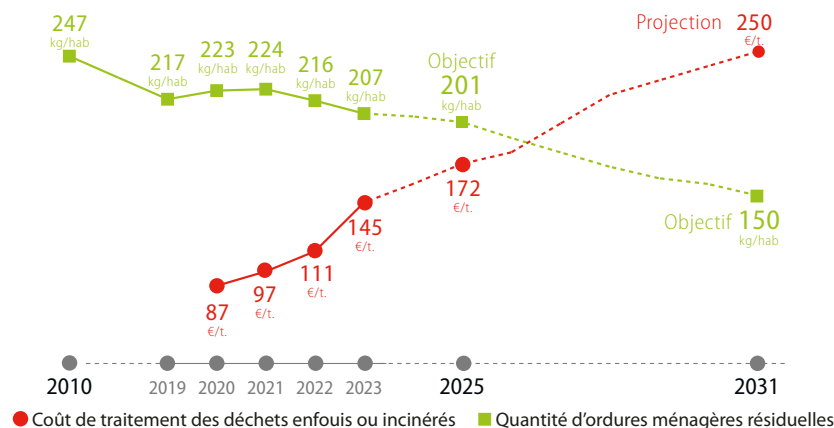
\*Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

## Anticiper plutôt que subir

Avec la hausse exponentielle du coût de traitement des déchets que nous connaissons depuis quelques années, seule une baisse drastique des quantités produites permettra de limiter l'impact financier sur les usagers.

Objectif

**-25%**  
de Déchets Ménagers et Assimilés





# Une mutualisation interdépartementale

À l'échelle départementale, le Syded mutualise équipements et moyens pour optimiser la gestion de ses activités. Pour les déchets qui ne peuvent pas être valorisés par compostage ou recyclage, le territoire ne dispose pas de solution de traitement (incinération ou enfouissement). En effet, les quantités d'ordures ménagères résiduelles du Lot sont insuffisantes pour envisager un tel investissement. Ainsi, pour mener à bien ses missions de traitement des déchets ménagers, le Syded s'appuie sur une forte coopération interdépartementale avec le SYTTOM 19, et plusieurs collectivités du Cantal : la CA du Bassin d'Aurillac, la CC de la Châtaigneraie Cantalienne et la CC Cère et Goul en Carladès. Ces collaborations permettent de garantir des solutions de traitement adaptées pour les déchets issus de ces territoires grâce à la mutualisation d'équipements industriels. La majorité des ordures ménagères résiduelles et des refus de tri du Lot sont traités en valorisation énergétique en Corrèze pendant que les emballages et papiers d'une partie du Cantal et de la Corrèze sont triés à Saint-Jean-Lagineste.

Les activités industrielles des déchets et les emplois associés sont ainsi consolidés sur le territoire. En outre, ces échanges favorisent l'optimisation de la logistique et la maîtrise des coûts de traitement pour les structures partenaires : lorsqu'une semi-remorque apporte des emballages à trier dans le Lot, elle repart avec des ordures ménagères à traiter en Corrèze.

## Objectif

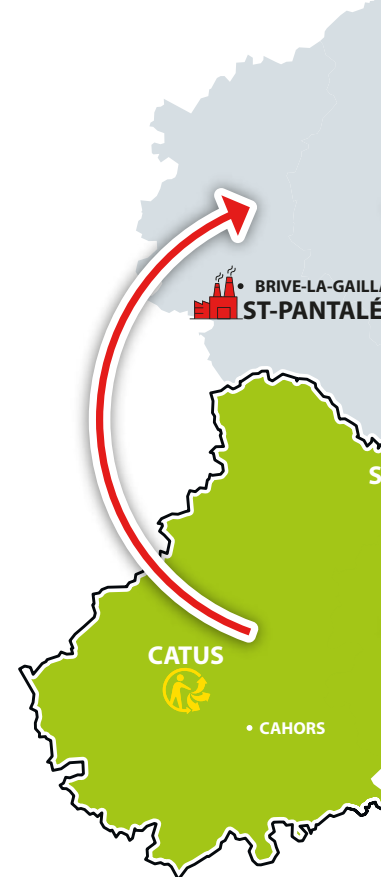
0

tonne de déchets  
enfouis

## Favoriser la valorisation énergétique

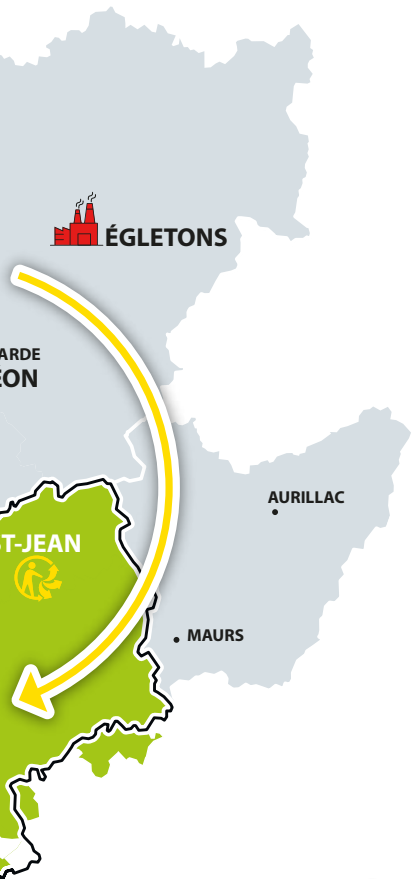
Le Code de l'environnement établit une hiérarchie des modes de traitement des déchets visant à favoriser la prévention, la réduction, le recyclage, la valorisation énergétique et en dernier recours, l'enfouissement.

À ce jour, certains déchets ne possèdent pas de solution de recyclage. Ils se retrouvent dans les encombrants non valorisables en déchèterie, les ordures ménagères résiduelles (sac noir) ou encore les refus des centres de tri. Le Syded s'est engagé à diriger l'ensemble de ces déchets vers la filière de valorisation énergétique d'ici 2030 afin d'éviter l'enfouissement qui reste la solution la moins pertinente sur le plan environnemental et économique. Pour les encombrants apportés en déchèterie, les solutions de transformation en CSR (Combustible Solide de Récupération) sont étudiées en fonction des opportunités locales.





# Une marge de progression importante



60%

du contenu des ordures ménagères résiduelles pourrait être valorisé grâce à des gestes simples : tri et compostage.

En 2021, le Syded a fait réaliser un MODECOM : étude de terrain qui permet d'analyser précisément le contenu des ordures ménagères résiduelles (sac noir) grâce à 14 échantillons prélevés sur tout le territoire.

Le résultat est sans appel : près de 60 % du contenu pourrait facilement être évité et valorisé. Deux catégories de déchets se distinguent particulièrement : les emballages et papiers ainsi que les déchets de table et de cuisine.

Contenu moyen des ordures ménagères lotoises (sac noir)





# 4 objectifs, 23 actions concrètes

1

## RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE



**Inverser la tendance des dernières années et faire évoluer les habitudes de consommation**

- 🎯 Diminuer de 25 % la production globale de déchets
- 🎯 Généraliser le compostage de proximité (individuel et collectif)
- 🎯 Baisser les apports en déchèterie notamment des petits végétaux
- 🎯 Développer le réemploi et la réparation



2

## MIEUX VALORISER LES DÉCHETS PRODUITS



**Accroître la valorisation matière et énergétique des déchets produits qui ne peuvent être évités**

- 🎯 Améliorer le tri des emballages et papiers dans les foyers et hors foyer
- 🎯 Développer de nouvelles filières de traitement en déchèterie pour réduire les encombrants non valorisables
- 🎯 Favoriser la valorisation énergétique pour ne plus enfouir



Pour atteindre ces objectifs, une vingtaine d'actions réparties dans le temps sont déployées en impliquant l'ensemble adaptées en fonction des évolutions réglementaires et des bilans des expérimentations menées.

### 3 MAÎTRISER LES COÛTS



Agir pour faire face à l'augmentation exponentielle de la TGAP, du coût de collecte et de traitement des déchets

- 🎯 Moderniser les outils opérationnels de collecte et de traitement
- 🎯 Aller vers un système incitatif pour favoriser la réduction des déchets résiduels déposés par les usagers
- 🎯 Faire évoluer la tarification des déchets apportés par les collectivités de collecte pour améliorer la compréhension et la qualité
- 🎯 Harmoniser les services aux professionnels
  - ➔ réévaluer la redevance spéciale
  - ➔ faire évoluer la tarification en déchèterie



### 4 AMÉLIORER ET HARMONISER LE SERVICE PUBLIC



Accélérer la transition en apportant une réponse à l'ensemble du territoire pour un service public de gestion des déchets de qualité et de proximité

- 🎯 Offrir des solutions adaptées et harmonisées à tous les usagers
- 🎯 Développer les points d'apports volontaires pour :
  - ➔ rationaliser les tournées de collecte
  - ➔ améliorer l'intégration paysagère
  - ➔ diminuer les grosses erreurs de tri et incivilités
- 🎯 Moderniser le service des déchèteries pour améliorer l'accueil et faciliter le geste de tri
- 🎯 Développer une démarche partenariale et de terrain entre les différents acteurs



des parties prenantes. Certaines sont déjà en place, d'autres verront bientôt le jour. Dans tous les cas, elles seront

# Tous prêts à composter !

Le territoire n'a pas attendu l'obligation du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour agir. Les communes, les collectivités de collecte et le Syded encouragent la pratique du compostage depuis plus de 20 ans : à la maison, dans les bourgs, en pied d'immeuble et aussi en établissement. Pour les bourgs et centres-villes, les établissements publics ou privés, le Syded propose un accompagnement complet et sur-mesure de l'étude de faisabilité à l'installation de l'équipement. Malgré tout, il reste encore un grand nombre de foyers et d'établissements à convaincre pour détourner les biodéchets des ordures ménagères résiduelles. À la clé, une économie potentielle de 2 millions d'euros chaque année sur la collecte et le traitement.

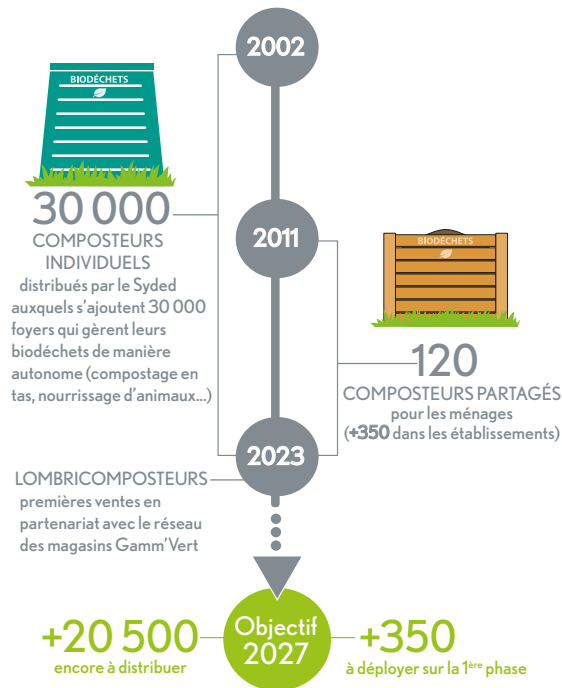
L'autre enjeu majeur est environnemental. En effet, transporter ces biodéchets composés à 80 % d'eau vers des usines d'incinération est une aberration environnementale. Le traitement sur place, par compostage, reste la solution la plus pertinente dans un territoire rural comme le Lot. C'est surtout la moins coûteuse et la plus vertueuse, permettant un retour au sol de ces matières organiques.

Cette gestion de proximité des biodéchets constitue un des axes prioritaires du plan stratégique. L'implication de tous est essentielle pour atteindre les objectifs ambitieux fixés :

② équiper tous les bourgs lotois d'ici 2027 d'au moins un site de compostage collectif pérenne, grâce au suivi hebdomadaire des équipes municipales avec l'appui technique des collectivités déchets et du Syded.

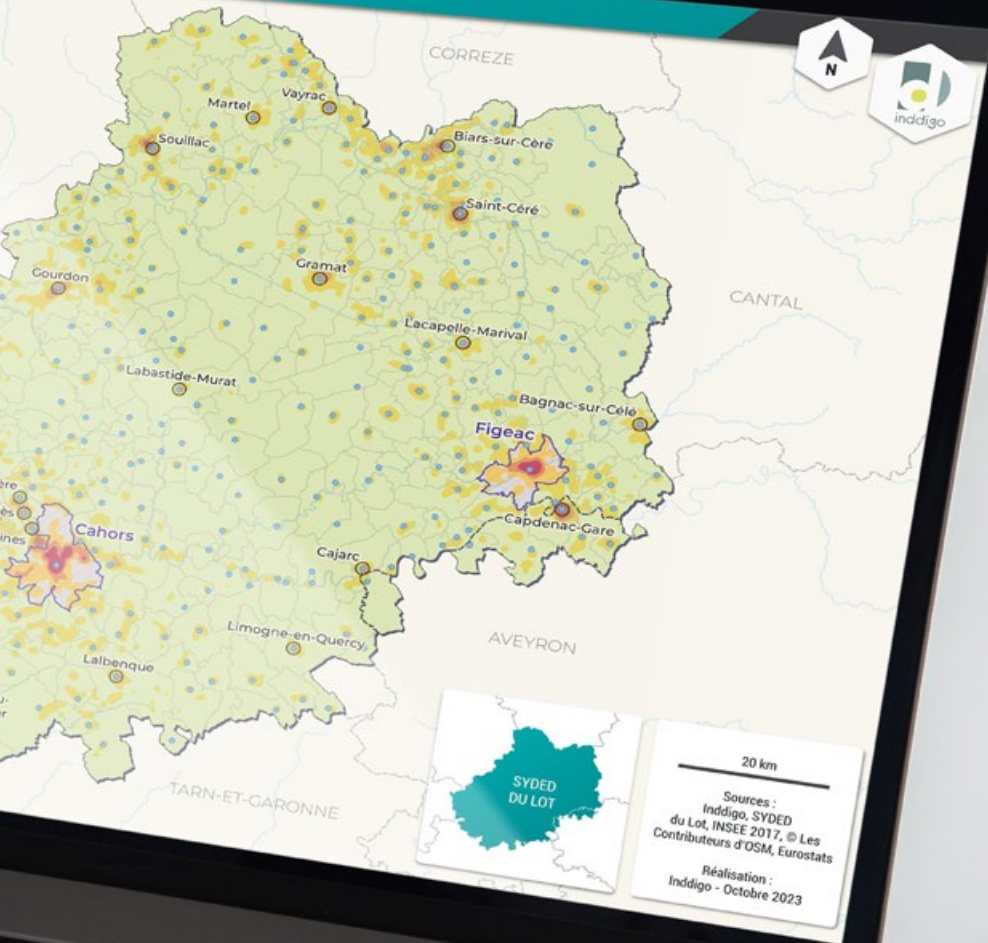
② poursuivre les distributions de composteurs individuels et de lombricomposteurs.

## Des solutions pour tous les habitants





## TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS



# Valoriser les végétaux in situ

Ils représentent près de 100 kg par habitant chaque année et trônent en tête des plus gros apports en déchèterie. La réduction globale des déchets passe par celle des végétaux, que ce soient ceux produits par les collectivités, les professionnels et les particuliers.

Une première mesure forte à ce sujet a été validée dans le cadre du plan stratégique : l'interdiction des tontes et feuilles mortes en déchèterie en 2025. Ces petits végétaux représentent en effet un tiers des apports en déchèterie. Avec le réchauffement climatique, il apparaît aberrant de voir des usagers parcourir 20 voire 30 kilomètres pour se débarrasser de feuilles et tontes, composées en majorité d'eau. Leur réutilisation dans les jardins et espaces verts est un atout indéniable surtout en période de réchauffement climatique. Une campagne de communication dédiée est réalisée en 2024-2025 à ce sujet.

Le Syded s'est aussi engagé à mener une étude pour déterminer les solutions de broyage les plus pertinentes à l'échelle du territoire. Celle-ci permettra notamment d'accompagner les collectivités pour trouver des alternatives à l'apport de végétaux en déchèterie.

### Objectif



# Lutter contre le gaspillage

## Alimentaire...

En moyenne la poubelle d'ordures ménagères des Lotois est composée de 7 % de gaspillage alimentaire (produits non consommés en vrac ou emballés). Au-delà des coûts environnementaux et financiers du « déchet », c'est celui du produit gaspillé qui pèse le plus lourd (matière première, fabrication, transport...). Ce gaspillage alimentaire est particulièrement visible en restauration collective, notamment en établissement scolaire. C'est à cette cible prioritaire que s'adressent les actions de prévention du plan stratégique avec l'objectif de réduire de moitié le gaspillage alimentaire.

Pour y parvenir, les collectivités se dotent de Plans Alimentaires Territoriaux (PAT), véritables outils d'approche globale autour de l'alimentation. Dans ce cadre, elles associent le Syded pour travailler de concert sur les thématiques du gaspillage et du compostage. Ces plans permettent de systématiser les actions de prévention du gaspillage alimentaire, en complément des animations scolaires proposées sur ce thème aux classes de 6<sup>e</sup> depuis 2018.

Objectif

**-50%**

de gaspillage  
alimentaire





Augmenter la durée de vie des produits

Réduire les déchets du BTP



Réduire les déchets des entreprises

## ... et des objets du quotidien

Les réflexes consuméristes de notre société tendent à augmenter fortement la consommation d'objets et d'appareils neufs. À travers ce plan stratégique, les collectivités se positionnent comme facilitateurs en faveur d'une économie circulaire. Ainsi, le but est de renforcer les collaborations avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour faire émerger des ressourceries, des recycleries, des espaces de dons et toutes initiatives permettant d'allonger la durée de vie des objets et de limiter la production de déchets. En outre, les activités de réparation et de vente en seconde main favorisent le lien social et une dynamique locale à travers la création d'emplois.

Le Syded et ses partenaires proposent déjà des espaces réemplois sur certaines déchèteries permettant aux usagers de donner des objets au profit de structures locales qui alimentent leurs recycleries (Emmaüs, Regain, La Récup'rit...). Ces actions demandent à être généralisées pour permettre de récupérer davantage d'objets et de matériaux en déchèterie. Plusieurs réflexions ou tests sont en cours sur des matériaux du bâtiment. En parallèle, le Syded s'engage à tester une zone de don entre usagers en déchèterie. À la clé, plusieurs centaines de tonnes de déchets pourraient être évitées et profiter aux structures et usagers lotois.

Objectif

**-55%**

d'encombrants non valorisables en déchèterie

## Influer sur les modes de consommation

Les déchets sont souvent le reflet des modes de vie et de consommation des habitants. Les collectivités peuvent se sentir impuissantes face à ce système et aux campagnes de marketing des grandes marques. Cependant, ce plan stratégique ambitionne, à son échelle, de sensibiliser et de communiquer autour des valeurs du réemploi, de la réparation et de la seconde main. Le territoire regorge d'initiatives à valoriser et à accompagner d'autant que les usagers sont de plus en plus sensibles à cette question du gaspillage et de la surconsommation.

# Moderniser la collecte : du ramassage à la tarification

La collecte et le traitement des déchets représentent un poids de plus en plus important dans le budget des intercommunalités. C'est même souvent, le premier poste de dépense. La maîtrise de ces coûts nécessite une réflexion et des actions fortes.

En premier lieu, les actions de prévention et de sensibilisation des usagers sont essentielles pour agir sur les quantités produites et sur la qualité du tri. Un déchet bien orienté en déchèterie ou dans le bac de tri permet de le valoriser et d'atténuer son impact financier.

En effet, dans notre territoire rural, les camions parcourent 1,3 million de kilomètres pour collecter de nombreux conteneurs éparpillés le long de nos routes. Ce service de grande proximité avait été imaginé il y a une cinquantaine d'années, alors que les coûts de carburant et d'énergie étaient sans commune mesure avec ce qu'ils sont aujourd'hui.

Les schémas de collecte doivent donc être adaptés pour conserver un équilibre coût / qualité de service pertinent. Les collectivités en charge de la collecte tendent vers la mise en place de bornes d'apport volontaire, à l'image de ce qui est réalisé pour le ramassage du verre. Cette évolution permettra de regrouper plusieurs points de collecte en un seul lieu positionné de manière stratégique pour optimiser la collecte et faciliter le geste de tri des usagers avec des codes couleurs et des consignes identiques.

Ces points d'apport volontaire permettent une meilleure intégration paysagère que les conteneurs roulants actuels. Avec des tailles d'ouverture prévues pour des sacs ou du vrac, ils diminueront les incivilités retrouvées quotidiennement dans les conteneurs.



Point d'apport volontaire sur le territoire du SIEEOM du Sud-Quercy

## Et la tarification incitative dans tout ça ?

Pour financer le service public de prévention et de gestion des déchets, les collectivités lotoises ont opté pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui se base sur le foncier bâti de l'administré. Cet impôt ne tient pas compte du comportement des usagers et de leur production réelle de déchet. Il est légitime de s'interroger sur sa pertinence et son impact sur le comportement de chacun.

Il existe d'autres modes de financement du service que certaines collectivités ont adopté en France. Il s'agit par exemple, de la tarification incitative qui permet d'introduire une part variable dans la contribution appelée auprès des administrés. Ce n'est pas une nouvelle taxe ou une manière de faire « payer » les poubelles puisque chacun paie déjà la TEOM en même temps que ses impôts fonciers. C'est simplement un mode de calcul différent qui tient compte du comportement de l'utilisateur, comme c'est le cas pour la facture d'eau ou d'électricité.

Le sujet de la tarification incitative est évoqué depuis 2016 sur notre territoire, date des premières réflexions menées par les collectivités de collecte et le Syded. Aujourd'hui, ce principe est retenu dans le cadre de ce plan stratégique comme un outil à activer en cas de non atteinte des objectifs fixés à 2031. Dans ce cas, les collectivités de collecte (décisionnaires sur le sujet), s'engageront dans une tarification incitative avec mise en œuvre effective en 2035 au plus tard.



# Améliorer la qualité sans impacter la quantité

Les Lotois sont les meilleurs trieurs d'Occitanie avec plus de 130 kg d'emballages et papiers collectés par habitant et par an ! Malheureusement, nous ne pouvons pas nous satisfaire de la qualité du tri qui est effectué. En effet, un quart du contenu des poubelles jaunes réservées aux emballages et papiers n'a rien à faire sur le tapis de tri : électroménager, gravats, textiles, déchets dangereux, piles... En plus des risques sanitaires pour les agents de tri et de casse du matériel, ces déchets génèrent des surcoûts de transport et de traitement puisqu'ils seront ensuite acheminés vers d'autres filières.

Inciter les usagers à mieux trier est donc un enjeu majeur pour les années à venir. Pour y parvenir, plusieurs évolutions des modes de consommation sont à prendre en compte :

- ⊙ la forte progression des cartons d'emballage liés à la vente en ligne et qui remplissent les conteneurs de tri conçus pour des emballages de plus petite taille ;
- ⊙ la généralisation de la collecte séparée des emballages de produits consommés hors foyer à l'horizon 2025.

En parallèle, le Syded a redéfini ses tarifs appliqués aux collectivités de collecte. Désormais seuls les refus de tri sont facturés, alors que les emballages et papiers correctement triés sont gratuits grâce à la revente de matériaux et aux soutiens des éco-organismes.

Le coût de traitement des ordures ménagères résiduelles, quant à lui, reste important et doit inciter les collectivités de collecte à poursuivre leurs efforts pour baisser les quantités de déchets et améliorer le tri sélectif.

## Étude de modernisation des centres de tri et quais de transfert

L'évolution du mode de collecte, des exutoires et des quantités de déchets produites induisent une réflexion sur l'organisation du transfert et du transport sur le territoire. Une étude va être menée afin d'optimiser le nombre et l'implantation des quais de transfert. Des travaux de mise en conformité et de rénovation sont également prévus.

La mise en place de nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) sur les emballages professionnels ou encore le développement de la consigne entraîneront également une étude sur le devenir des centres de tri (2030-2035).

### Objectif

maximum

18%

de refus dans le bac  
jaune

# La déchèterie lotoise, un outil en constante évolution

Avec 29 déchèteries, le Lot est l'un des territoires les mieux dotés (1 pour 6 000 habitants soit 2 fois plus que la moyenne nationale). Ces équipements très fréquentés par les particuliers et les professionnels reçoivent près de la moitié des déchets ménagers produits.

D'une dizaine de filières au début des années 2000, les déchèteries accueillent désormais quarante flux de déchets différents.

Comme pour le geste de tri à la maison, l'objectif est ici de diminuer la part des déchets non valorisés,

actuellement accueillis dans la benne baptisée « autres ». La tendance est à la baisse depuis plusieurs années grâce à l'amélioration de la signalétique, au développement de nouvelles filières, à la sensibilisation des usagers, ou encore à la formation et à l'implication des agents.

Pour l'accentuer, le Syded prévoit de mettre en place un contrôle d'accès sur l'ensemble de ses déchèteries en 2025 afin de mieux contrôler la fréquentation et de garantir la qualité de tri et la sécurité. Dans un premier temps, il s'agira de vérifier que les usagers sont bien des résidents lotois et de gérer les flux sur les sites. Au-delà d'un certain seuil, le Syded prévoit d'appliquer une facturation calculée en fonction des apports. Cette modernisation des conditions d'accès s'accompagne d'un programme pluriannuel d'investissements de rénovation des sites de 500 000 € par an.



## Les professionnels ont aussi leur rôle à jouer !

La réglementation fixe une réduction de 15 % des déchets assimilés dans les ordures ménagères entre 2015 et 2031. Les professionnels doivent aussi respecter le tri 7 flux en vigueur depuis 2021 (papier et cartons, métal, plastique, verre, bois, plâtre et fraction minérale). Le service public de collecte des déchets dessert une grande majorité de professionnels sur le territoire, l'offre privée étant limitée, voire absente sur certains secteurs. Toutes les collectivités de collecte ont mis en place une redevance spéciale qui s'applique en fonction du service rendu. Malgré tout, on observe une certaine disparité selon les collectivités et les montants perçus.

Le plan stratégique vise donc à harmoniser les services proposés aux professionnels et établissements publics sur le territoire et à les accompagner pour atteindre ces objectifs. Les collectivités de collecte et le Syded prévoient un travail commun sur le sujet de la redevance spéciale. Pour l'accès en déchèterie, le service est déjà harmonisé pour l'ensemble du département avec la délivrance d'une carte d'accès obligatoire pour les professionnels et une tarification dédiée.

Pour aller plus loin, certaines actions déjà engagées vont être renforcées : généraliser le tri des emballages et des biodéchets en entreprise, auprès des acteurs touristiques ou lors des événements sportifs et festifs.

Constat





# En route pour 2035

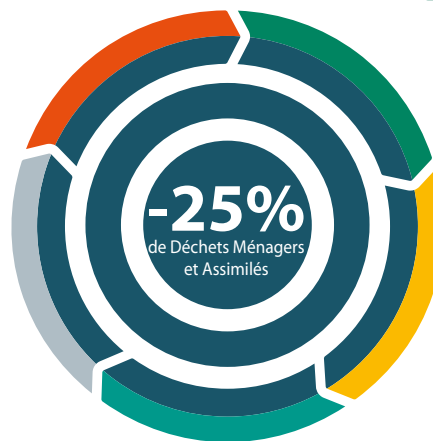
Données en kg par habitant



**-111<sup>Kg</sup>**  
de déchets en **déchèterie**



**+3<sup>Kg</sup>**  
d'**emballages en verre**



**-66<sup>Kg</sup>**  
d'**ordures ménagères**



**+4<sup>Kg</sup>**  
d'**emballages et papiers**



Ce plan stratégique est un point de départ qui trace une vision à l'horizon 2035. Il constitue une étape importante dans l'évolution du modèle de prévention et de traitement des déchets lotois. La phase de mise en œuvre sera pilotée par le Syded avec une implication forte des parties prenantes. Son suivi régulier permettra de faire évoluer le calendrier pour garantir l'atteinte des objectifs.



**60<sup>Kg</sup>**

de **biodéchets alimentaires** au compost (détournés des OM)

## Un plan stratégique en cohérence avec les grandes orientations locales et nationales

- Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Occitanie
- La loi de transition énergétique pour la croissance verte
- La loi antigaspillage pour une économie circulaire
- Les orientations du projet de Directive Européenne sur l'Économie circulaire
- Les recommandations de la Cour des Comptes en faveur de la généralisation de la Tarification Incitative

Pendant les prochaines années, les communes, les six collectivités en charge de la collecte des déchets et le Syded seront aux côtés des habitants.

*Chacun à son échelle a un rôle à jouer dans ce défi qui nous concerne tous.*



Retrouvez le plan stratégique sur le site [www.syded-lot.fr](http://www.syded-lot.fr) ou en flashant le QR code